



HAL
open science

L'APPROPRIATION SOCIALE DES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS ENTRE MOBILITÉ ET INTERCULTURALITÉ

Michel Casteigts

► **To cite this version:**

Michel Casteigts. L'APPROPRIATION SOCIALE DES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS ENTRE MOBILITÉ ET INTERCULTURALITÉ . Cécile Van Den Avenne. MOBILITÉS ET CONTACTS DE LANGUES, L'HARMATTAN, 2005, Collection Espaces Discursifs. halshs-01558476

HAL Id: halshs-01558476

<https://shs.hal.science/halshs-01558476v1>

Submitted on 7 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'appropriation sociale des territoires transfrontaliers entre mobilité et interculturalité

Une approche en termes de coûts de transaction et de théorie des conventions

Michel Casteigts*

Publié dans :

VAN DEN AVENNE Cécile (éd.), 2005, *Mobilités et contacts de langues*, Paris, L'Harmattan, col. Espaces discursifs, p. 49-60.

* Inspecteur général de l'administration. Professeur des universités associé à l'Université de Pau et des pays de l'Adour. CREG – IAE tél.+33 (0)6 87 24 19 56 courriel : michel.casteigts@univ-pau.fr

Contexte

L'intégration européenne bouleverse l'organisation et le fonctionnement de zones frontalières marquées, tout au long de l'histoire, par les « effets – frontière ». Dans les régions concernées, les responsables politiques ont compris qu'une action coordonnée des collectivités publiques, de part et d'autre de la frontière, était indispensable pour accélérer les mutations en cours et renforcer la cohérence du dispositif territorial, pour effacer progressivement les effets de la frontière. Passer de zones frontalières juxtaposées à un territoire transfrontalier intégré suppose non seulement une articulation étroite des interventions publiques mais surtout une appropriation globale de l'espace par les habitants, pour des usages sociaux liés à la vie quotidienne. Après l'instauration de la libre circulation des biens et des personnes et l'introduction de la monnaie unique, les barrières linguistiques restent les principales manifestations de la survivance des frontières.

Les conséquences de l'intégration européenne sur les zones frontalières

La frontière est classiquement perçue comme une barrière, freinant le développement des régions contiguës dans la mesure où elles sont à la fois marginalisées par une situation périphérique dans leur système national et séparées des territoires voisins qui auraient été, en l'absence de frontière, leurs partenaires naturels. Sans être radicalement mis en cause, ce type d'analyse doit être relativisé compte tenu des autres dimensions de la frontière, notamment son rôle de filtre ou sa fonction de contact.

En tant que filtre, la frontière constitue « *un médiateur discriminant entre deux ou plusieurs systèmes politico-industriels et entre différents systèmes économiques...L'économie des zones frontières peut provoquer des zones de quasi-rente, positive ou négative, pour les deux côtés de la frontière ; rente dont l'effet d'ensemble – et ceci est important – ne correspond pas nécessairement à une somme nulle* » (Ratti, 1993). Les travailleurs frontaliers connaissent bien ce type de situation, qui leur permet de jouer sur les différences de salaire, les régimes fiscaux ou la qualité de la couverture sociale. Ces phénomènes de rente peuvent constituer pour les salariés comme pour les entreprises un avantage comparatif qui compense tout ou partie des inconvénients des *effets-barrière*.

Avec les progrès de la construction européenne, un troisième aspect est appelé à devenir prédominant, celui de la « *frontière ouverte où domine la fonction de contact – et non celle de séparation – entre deux ou plusieurs systèmes politico-institutionnels ou sous-systèmes socio-économiques... Dans ce contexte, le développement économique des zones de frontière ne sera plus déterminé par le différentiel politico-institutionnel – et donc par les rentes de position positives ou négatives dues à l'appartenance à telle ou telle nation – mais bien par la rente de position, c'est à dire les avantages comparés, de l'ensemble des deux zones de frontière* » (Ratti, 1993). Pour être effective, cette solidarité stratégique entre les deux côtés de la frontière implique la mutation d'espaces frontaliers juxtaposés en territoire transfrontalier intégré.

La conurbation qui va de Bayonne à Saint-Sébastien est un bon exemple de cette logique. L'agglomération de Bayonne, même élargie à l'ensemble de la côte basque française, pèse peu dans le système urbain du Sud-Ouest de la France, par rapport à Bordeaux ou à Toulouse. Il en va de même de Saint-Sébastien face à Bilbao. Mais que l'agglomération de Bayonne et celle de Saint-Sébastien unissent leurs forces (en l'occurrence dans le cadre du projet trans-

frontalier *Eurocité basque Bayonne San-Sebastian*), et la donne géo-stratégique en est radicalement transformée : le nouvel ensemble atteint, avec 600 000 habitants, la taille critique pour exister réellement face à ses voisins.

Ce basculement des rapports de forces stratégiques est d'autant plus important que les effets de l'intégration européenne sur les zones frontalières ne sont pas systématiquement positives. Au fil du temps, la frontière, barrière ou filtre, a suscité le développement d'activités liées aux discontinuités de l'espace économique, juridique ou institutionnel : transitaires en douanes, bureaux de change, entreprises de transports, forces armées ou de police. L'effacement des effets de la frontière fait perdre à bon nombre de ces activités l'essentiel de leur raison d'être. Avant de bénéficier des atouts d'une frontière ouverte, les zones frontalières sont sinistrées par la disparition d'une frontière entrebâillée. Ainsi, plus de deux mille postes de travail ont été supprimés ou délocalisés à la frontière franco-espagnole sur le bassin d'emploi d'Hen-daye-Irun-Fontarrabie.

Les défis de la coopération transfrontalière

Ces bouleversements à fort impact économique et social ne peuvent laisser les pouvoirs publics indifférents. Les mutations étant inéluctables, faute d'interventions publiques déterminées permettant d'en orienter le cours, elles obéiraient aux seules logiques marchandes. La plupart des responsables politiques des régions concernées ont compris qu'une action coordonnée des collectivités publiques de part et d'autre de la frontière était indispensable pour accélérer les évolutions, en réduisant les coûts de transition et en renforçant la cohérence du nouveau dispositif territorial. Sur les frontières intérieures de la communauté, les collectivités territoriales et les Etats prennent l'initiative de politiques de coopération, d'ampleur ou de portée variables, qui répondent à l'objectif d'effacer progressivement les effets de la frontière et de transformer des espaces voisins et fragmentés en territoires cohérents (Drewe, 1996).

Le sens commun assimile souvent territoire et espace. Ainsi on parle indistinctement, et abusivement, d'espaces ou de territoires transfrontaliers (Casteigts, 2003). La confusion entre territoire et institution est elle-aussi extrêmement fréquente. Quand on évoque une région ou un département, seul le contexte permet de savoir si on renvoie à une échelle territoriale ou à une collectivité. Pour comprendre les difficultés concrètes d'émergence des territoires transfrontaliers, il y a lieu de les resituer à la fois dans leur contexte spatial et dans leur contexte institutionnel.

L'espace est un lieu de confrontation d'acteurs dont les intérêts et les projets sont souvent divergents. Les mutations spatiales traduisent de nouvelles logiques économiques et des modifications dans les rapports de forces sociaux. Mais l'espace est aussi le lieu des arbitrages entre l'individuel et le collectif : la façon dont il a été modelé, tout au long de l'histoire, traduit l'identité politique des communautés qui l'occupent (Casteigts, 1999). C'est ainsi que, de simple lieu géographique, l'espace se mue en territoire : « *Le territoire est généré à partir de l'espace, il est le résultat d'une action conduite par un acteur syntagmatique (acteur réalisant un programme) à quelque niveau que ce soit. En s'appropriant concrètement ou abstraitement (par exemple par la représentation) un espace, l'acteur territorialise l'espace.* » (Rafestin, 1980). Le territoire est non seulement un espace physique, doté de propriétés objectives, mais aussi un espace vécu, à la fois héritage du passé et support des projets d'avenir, souvent garant de la cohérence entre ceux-ci et celui-là. Pour les zones frontalières, la disparition de la frontière crée une rupture brutale dans la continuité de l'évolution historique. L'avenir ne peut plus être pensé comme le prolongement du passé : ce ne sera plus le même territoire, façonné par la même histoire, dans le même espace.

Au bouleversement des représentations spatiales s'ajoute le brouillage des repères institutionnels. Les territoires transfrontaliers relèvent de systèmes institutionnels irréductiblement distincts puisque fondés sur des légitimités nationales différentes. La construction européenne a permis d'assurer la libre circulation des biens et des personnes et la disparition des frontières monétaires, mais elle ne permettra pas, dans un horizon prévisible, d'abolir cette frontière juridique. La convergence progressive des systèmes normatifs nationaux, sous l'effet des directives communautaires, en atténuera les effets, mais elle ne concernera pas avant longtemps les institutions politiques, en tant qu'elles expriment une souveraineté à laquelle les Etats sont loin d'avoir renoncé. C'est dire que l'action publique transfrontalière ne disposera pas de sitôt de supports institutionnels intégrés dotés d'une légitimité démocratique propre. Elle se trouve dans la situation paradoxale et inconfortable d'être en apesanteur institutionnelle, tout en devant subir doublement les pesanteurs des institutions nationales.

Les enjeux de la construction sociale des territoires transfrontaliers

Privés d'institution dans un cadre juridique formel, les territoires transfrontaliers ne peuvent être institués, faute d'être institutionnalisés, que sur la base de volontés, de représentations et de pratiques collectives.

Sur le plan de la décision politique, en l'absence de moyens de gouvernement adéquats, le recours à des procédures de gouvernance est incontournable. Bien que la polysémie du terme de gouvernance rende toute définition contestable, on peut la caractériser comme un mode inter-institutionnel d'élaboration de la décision collective, associant collectivités publiques et acteurs économiques et sociaux. La gouvernance se distingue des procédures habituelles de gouvernement en ce que ces dernières mettent en jeu des processus décisionnels internes à chaque institution.

Cette mise en place d'une démarche de gouvernance se fait dans un environnement tout à fait particulier, marqué du sceau d'une interculturalité qui ne concerne pas simplement la communication linguistique, mais les habitudes de travail, les procédures de management ou la conception même de l'action publique. Ainsi la notion de citoyenneté, qui est en France un des concepts de base de la pensée politique, n'a pas du tout la même portée en Allemagne et les débats sur ce thème sont potentiellement riches de malentendus.

Dans un tel contexte, la construction de représentations communes, partagées des deux côtés de la frontière, est un enjeu majeur. Dans ce processus d'élaboration d'une vision commune du monde et de l'avenir, la mobilisation autour de projets collectifs constitue un point de focalisation irremplaçable. Mais si c'est au projet qu'il revient de mettre la société en mouvement, cela n'a de sens que s'il est relayé par des pratiques sociales : il n'y aura vraiment dépassement des logiques frontalières que dans l'appropriation sociale du territoire transfrontalier.

Problématique

L'usage social d'un territoire passe par les déplacements en son sein des personnes qui l'habitent. De ce point de vue, l'intensité de la mobilité transfrontalière régulière (quotidienne à mensuelle) est un excellent indicateur des conditions réelles d'appropriation du territoire par ses habitants et donc des progrès de l'intégration. En l'absence d'un cadre institutionnel prédéterminé, ce sont les trajets et parcours, leurs occurrences et leur récurrence qui dessinent les

traits et contours du territoire vécu, c'est à dire du territoire réel. Questionner la mobilité, ses moteurs et ses freins, c'est s'interroger sur ce qui fait et défait la territorialisation de l'espace. C'est là que les dynamiques transfrontalières se heurtent de front aux problèmes culturels et plus particulièrement à la question linguistique : dans les zones frontalières, malgré le principe de libre circulation des personnes et des biens, malgré l'instauration de la monnaie unique, la réalité des pratiques de mobilité met en évidence la rémanence d'une barrière invisible, frontière mentale à laquelle on ne voit d'autre explication que des obstacles culturels, et notamment linguistiques, à une appropriation globale du territoire.

Objectifs

Il s'agit, dans ce texte, d'esquisser un programme de travail qui permettra d'explicitier la nature et la portée des freins linguistiques, et plus largement culturels, à la mobilité des personnes dans un contexte transfrontalier. Il s'agira également d'observer, sur quelques années, les évolutions de comportement, en identifiant les dynamiques sociales à l'œuvre et en évaluant l'impact des actions publiques qui les accompagnent ou les suscitent. Il est clair que cette recherche, engagée sur le territoire de l'Eurocité basque Bayonne San-Sebastian, ne trouvera tout son sens que dans une logique comparative, et donc partenariale.

La démarche pourrait être utilement centrée sur le fonctionnement de quelques agglomérations qui se trouvent à cheval sur une frontière. Leur situation se prête particulièrement bien à l'étude des phénomènes de mobilité car elles disposent d'une offre urbaine abondante - souvent même surabondante en raison des inévitables redondances liées à la frontière - et donc potentiellement attractive, bien que très peu mutualisée. Elles bénéficient également d'une forte concentration de population sur un périmètre relativement restreint, ce qui neutralise les difficultés de transport et d'accessibilité. Les conditions matérielles de la mobilité sont donc réunies, ce qui permettra de mieux mettre en évidence les obstacles cognitifs. En outre, dans une seconde phase du programme de travail, il sera particulièrement intéressant de comparer la situation des agglomérations qui cumulent frontière politique et frontière linguistique (Strasbourg - Kehl ; Bayonne - San-Sébastien ; Menton - Vintimille) à celles pour lesquelles la barrière linguistique ne joue pas (Lille, partiellement ; Genève).

Hypothèses

Une première série d'observations, de caractère informel et empirique, a permis de formuler quelques hypothèses de travail qui devront être vérifiées par des enquêtes statistiques plus systématiques :

- les freins linguistiques à la mobilité transfrontalière jouent de façon très différenciée en fonction du motif des déplacements ; ils ont d'autant plus d'impact que les enjeux sont importants et durables, les loisirs étant moins concernés que la fréquentation commerciale, elle-même moins affectée que les relations de travail ;
- le phénomène est très variable en fonction des catégories socio-professionnelles, sans que le revenu et le niveau culturel jouent de façon univoque ; les déterminismes sont ici plus subtils et laisse une large place aux conditionnements familiaux et aux imaginaires individuels ; il est clair par exemple que la pratique familiale d'une langue régionale, même si cette langue n'est pas directement mise en jeu dans le contexte transfrontalier, facilite la mobilité (familiarisation à la diglossie et aux situations interculturelles ; place de la langue véhiculaire dans la construction de l'imaginaire territorial) ;

- le paysage n'est pas symétrique de part et d'autre de la frontière et cette dissymétrie appelle une interprétation plus fine que l'évocation rituelle d'un prétendu atavisme national qui expliquerait, de façon aussi imparable qu'erronée, pourquoi votre fille est muette dès qu'elle franchit la frontière ; il est probable, mais c'est à vérifier, que la place de la langue et de la culture dans la constitution de l'identité des territoires varie notablement d'un pays ou d'une société à un autre.

Cadre d'interprétation théorique

Une modélisation économique des échanges linguistiques

La démarche théorique présentée ici relève d'une modélisation économique des échanges linguistiques et, de façon plus large, des pratiques sociales. Elle s'inscrit naturellement dans les perspectives ouvertes par Pierre Bourdieu lorsqu'il centre son analyse des rapports de domination sur les inégalités dans la répartition et l'échange des différentes variétés de capital et voit dans le monde social une économie généralisée. Pour être tout à fait juste, il s'agit moins d'étendre aux pratiques sociales des modèles économiques que de prendre acte que les transactions économiques ne sont qu'un cas particulier des échanges sociaux. Le recours à des instruments d'analyse issus du champ économique ne constitue pas une annexion du social par l'économie mais renvoie à la réalité fondamentalement sociale de toute activité économique : « *De même qu'on peut utiliser l'économie des échanges symboliques comme un analyseur de l'économie de l'échange économique, de même on peut, à l'inverse, demander à l'économie de l'échange économique de servir d'analyseur de l'économie des échanges symboliques. Ainsi le prix, qui caractérise en propre l'économie des échanges économiques par opposition à l'économie des biens symboliques, fonctionne comme une expression symbolique du consensus sur le taux d'échange qui est impliqué dans tout échange économique. Ce consensus sur le taux d'échange est aussi présent dans une économie des échanges symboliques, mais les termes et les conditions en sont laissés à l'état implicite* » (Bourdieu, 1994).

Dans « *Ce que parler veut dire – L'économie des échanges linguistiques* » (1982), Pierre Bourdieu a remarquablement illustré la fécondité d'une rigoureuse mobilisation dans le champ linguistique des concepts et problématiques développés dans le champ économique. C'est sur cette voie que je propose d'aller plus avant, en faisant appel à la théorie des coûts de transaction et la théorie des conventions, qui toutes deux sont d'origine microéconomique et relèvent du courant néo-institutionnaliste.

Mobilité transfrontalière et coût des transactions linguistiques

La théorie économique des coûts de transaction a été introduite par R. Coase¹(1937), reprise et développée par O.E. Williamson (1975, 1979). Elle rend compte des conditions dans lesquelles les entreprises arbitrent, pour se procurer les biens et services dont elles ont besoin, entre externalisation dans le cadre d'un recours au marché et intégration verticale dans une logique hiérarchique. Le recours au marché, en situation concurrentielle, garantit en principe des prix plus avantageux que des processus de production internes. Pourtant l'expérience prouve que l'organisation intégrée est souvent plus efficace que le marché, car ce dernier implique des coûts de transaction (recherche des informations sur les produits et mise en concu-

¹ Prix Nobel de sciences économiques en 1991

rence des fournisseurs, négociation et aléas des contrats, contrôles de qualité, vérifications diverses, traitement comptable, frais financiers etc.). C'est l'efficacité de ses procédures internes qui assure la compétitivité de la firme intégrée par rapport au marché. Le recours au marché sera lui-même d'autant plus attractif que les modalités de gestion des échanges permettront de réduire les coûts de transaction.

Ce schéma est facilement généralisable à tout arbitrage entre des échanges régis par un dispositif de régulation interne dont on maîtrise précisément la définition (par exemple un champ linguistique déterminé par des usages et des codes connus et renvoyant à des pratiques sociales familières) et des transactions externes, déterminées par des règles dont on ne connaît qu'une partie et qui semblent soumises à des aléas imprévisibles (ce qui est le cas dans un espace linguistique incertain et mal maîtrisé, où plusieurs codes peuvent ou doivent être utilisés concurremment).

Considérons maintenant les aménités, services et opportunités divers disponibles sur un territoire transfrontalier. Même si les prestations proposées sont plus avantageuses de l'autre côté de la frontière, leur accessibilité effective est grevée de divers surcoûts dont le plus notable est le coût des transactions linguistiques. Pour celui qui ne possède pas correctement la langue du voisin, à la difficulté fonctionnelle de se faire comprendre, s'ajoute la crainte de « se faire avoir » sans s'en rendre compte et, de toute façon, de ne pas pouvoir correctement se défendre. Tout se passe comme si les aléas liés aux transactions linguistiques ne s'ajoutaient pas seulement aux autres coûts de transaction, mais les affectaient d'un coefficient multiplicateur. On comprend sans peine, dans ces conditions, que plus l'enjeu de la transaction principale est important plus le surcoût de la transaction linguistique est élevé, ce qui est cohérent avec les observations empiriques évoquées plus haut.

Les dimensions linguistiques des conventions territoriales

Les obstacles linguistiques à la mobilité transfrontalière sont également d'un autre ordre: la place de la langue dans « l'institution imaginaire de la société » (C.Castoriadis, 1975) et dans les représentations sociales du territoire conditionne largement la distance à laquelle un sujet se tient de ce qui l'entoure, quand il se trouve dans un environnement dont il ne connaît ni la langue, ni de façon plus large les codes sociaux. La théorie des conventions permet de rendre de ces phénomènes. Sans rentrer dans le détail d'un modèle foisonnant et encore instable, on peut résumer ainsi le paradigme conventionnel : tout acteur économique vit dans l'incertitude ; cette incertitude n'est acceptable et compatible avec une activité collective cohérente que parce qu'il existe un certain nombre de dispositions cognitives partagées et généralement implicites qui conditionnent les visions du monde et les comportements de chacun, désignées par le terme de conventions (Gomez et Marion, 1997).

O. Favereau (1999), un des créateurs de l'économie des conventions, les caractérise comme des règles de formulation vague, d'origine obscure, de caractère arbitraire et dépourvues de sanctions juridiques. Elles ont été introduites dans l'analyse microéconomique pour rendre compte de l'efficacité du marché pour assurer la coordination des activités économiques. La théorie néo-classique et ses avatars contemporains postulent qu'un bon fonctionnement du marché implique une parfaite information et un comportement rationnel de tous les agents économiques, ce qui est évidemment impossible. Ces derniers ont des informations très incomplètes sur les transactions dans lesquelles ils s'engagent, surtout quand elles sont appelées à se dénouer au bout d'un certain temps. Si cela ne les paralyse pas, c'est que les échanges sont réglés par des conventions non écrites qui s'ajoutent aux dispositions formelles et garantissent que les comportements de chacun seront conformes à certains usages. Ces conventions complètent les mécanismes de coordination liées au jeu du marché par un dispositif de régula-

tion qui en garantit la stabilité et la fiabilité. D'une certaine façon, la théorie des conventions vient compléter celle des coûts de transaction en explicitant dans quelles conditions les aléas des échanges marchands n'entraînent pas un surcoût prohibitif par rapport à la prévisibilité des processus intégrés.

Ces conventions ne sont pas établies un fois pour toutes car elles sont le produit des échanges sociaux en même temps qu'une condition de leur réalisation. Elles sont donc très largement déterminées par le contexte culturel et les codes linguistiques dans lesquels elles s'expriment. Le concept de *convention territoriale* permet de rendre compte du consensus des acteurs sociaux sur l'appropriation collective de certains espaces comme théâtre habituel de leurs activités communes, scène balisée par une multitude de repères imperceptibles mais essentiels (nous ne sommes pas très loin de ce que pourrait être un *habitus territorial*, concept que Pierre Bourdieu n'a jamais utilisé, sauf erreur de ma part ; il serait passionnant de savoir pourquoi, alors que le béarnais qu'il n'a jamais cessé d'être se mouvait dans un espace social rigoureusement territorialisé).

La théorie des conventions n'est sortie que récemment du champ économique où elle a pris naissance. Au delà de son terrain d'origine, la notion de convention a prouvé sa pertinence dans des domaines de plus en plus larges de la vie sociale, chaque fois qu'il s'agissait de rendre compte d'un « *ensemble d'anticipations et de comportements se renforçant mutuellement, émergent d'une série d'interactions décentralisées* » (Boyer, 2002). Son application aux problématiques territoriales ne peut prétendre ni à l'exhaustivité empirique ni à la maturité théorique. Mais force est de reconnaître que les profonds remaniements du champ territorial et les mutations de ses systèmes d'acteurs seraient incompréhensibles sans l'acceptation par tous de conventions territoriales, communes aux entreprises et aux collectivités, aux associations et aux simples citoyens et permettant de transcender les différences de statut, de fonction ou de culture au bénéfice de projets collectifs.

Sous ces réserves, on peut considérer qu'aujourd'hui les conventions constitutives de la territorialité sont au moins au nombre de quatre :

- une *convention de proximité* porte en elle la conscience d'appartenir à un même espace et conduit à considérer que « *ce qui est proche pour moi (ici, maintenant) est plus important que ce qui est lointain (ailleurs, autrefois, plus tard)* » (Moles, 1992) ;
- une *convention de solidarité*, liée au sentiment de relever d'une communauté de destin, contribue à effacer les tensions antagonistes et à privilégier les comportements coopératifs par rapport aux attitudes de concurrence ;
- une *convention de qualité* fait bénéficier les acteurs du territoire d'un préjugé favorable pour la qualité de leurs apports relationnels et opérationnels, ce qui permet d'instaurer un climat de confiance ;
- une *convention de durabilité* consacre l'accord des partenaires autour d'un modèle commun de développement durable du territoire.

Sur ces quatre conventions, les trois premières sont extrêmement sensibles au contexte linguistique, dans la mesure où la langue est vécue comme une composante essentielle de l'identité individuelle autant que de l'identité collective et où elle est en même temps un lien irremplaçable entre les deux. Parler la même langue est donc à la fois un facteur de proximité et de solidarité et une condition d'appréciation commode de la qualité des partenaires. Dans le jeu des conventions territoriales, et au delà dans la construction sociale des représentations du ter-

ritoire, la langue est une référence majeure, permettant de projeter sur l'espace physique les contours de l'espace social.

En outre, la portée de cette référence identitaire étant culturellement et socialement conditionnée, on peut trouver dans les interactions entre conventions territoriales et phénomènes linguistiques, une grille d'interprétation très efficace de la dissymétrie des comportements constatée de part et d'autre de la frontière ou d'un groupe social à un autre.

Un modèle de communication linguistique pour les espaces transfrontaliers

Comme il a été précisé plus haut, il s'agissait ici de présenter beaucoup plus des orientations de recherche que des résultats². Autour de la mise en évidence des dimensions fonctionnelles (élévation du coût des transactions linguistiques) et symboliques (place de la langue dans la construction de l'imaginaire territorial) des obstacles linguistiques à la mobilité transfrontalière, cette présentation constitue un appel à partenariat pour explorer les pistes ici esquissées .

Mais elle entend aussi soumettre à débat un modèle de communication linguistique spécifique pour les espaces transfrontaliers: chacun parle sa propre langue et comprend la langue du voisin. C'est sur ce mode que fonctionnent les interculturalités familiales entre locuteurs français et utilisateurs des langues régionales et cela n'a rien d'étonnant : cette pratique permet d'abaisser sensiblement les coûts de transaction linguistique en réduisant notablement le montant du ticket d'entrée dans la communication interculturelle (la compréhension passive d'une langue exige un investissement sensiblement plus faible que sa pratique active).

La recombinaison des conventions territoriales est en outre facilitée par l'effacement d'une frontière linguistique rigoureusement tracée et l'émergence d'un territoire flou et perméable, aux limites incertaines, dans l'entre-deux des codes et des normes, espace de paroles multiples et de silences pluriels, où chacun peut garder par-devers soi *ce que ne pas parler veut dire* .

² Une enquête de terrain réalisée par les étudiants du DESS « Coopération transfrontalière et interrégionale » de l'UPPA sur le périmètre de l'Eurocité Bayonne San Sebastian a permis de valider une première grille de questionnement.

Références bibliographiques :

- BOURDIEU P., 1982, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, repris dans BOURDIEU P., 1991, *Language and Symbolic Power*, Polity Press, Cambridge, trad. franç., 2001, *Langage et pouvoir symbolique*, Le Seuil, Paris
- BOURDIEU P., 1994, *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Le Seuil, Paris, p.182
- BOYER R., 2002, *Théorie de la régulation – l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, nouv. éd. p. 541
- COASE R.H., 1937, « The nature of the firm » dans *ECONOMICA*, vol.4, november, p. 331-351
- CASTEIGTS M., 1999, *L'aménagement de l'espace*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris
- CASTEIGTS M., 2003, « La gouvernance des espaces transfrontaliers – les enjeux de l'interculturalité » dans LE DUFF R. et RIGAL J.J. (éds.), 2003, *Démocratie et management local*, Dalloz, Paris
- CASTORIADIS C., 1975, *L'institution imaginaire de la société*, Le Seuil, Paris
- DREWE P., 1996, *La coopération transfrontalière en Europe, un bilan critique*, communication pour les IVèmes rencontres de l'APDR, Universidade de Beira Interior, Covilhã.
- FAVEREAU O., 1999, « Salaire, emploi et économie des conventions » dans *CAHIERS D'ECONOMIE POLITIQUE*, n°34, pp. 163-194
- GOMEZ P.-Y. et MARION G. (éds.), 1997, « La théorie des conventions en pratique », numéro spécial de la *REVUE FRANCAISE DE GESTION*, 112, 1.
- MOLES A., 1992, « Vers une psycho-géographie » dans BAILLY A., FERRAS R. et PUMAIN D. (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, 177-206
- RAFFESTIN C., 1992, « Autour de la fonction sociale de la frontière » dans *ESPACE ET SOCIETE*, pp. 157-164
- RATTI R., 1993, « Spatial and economic effects of frontiers : overview of traditional and new approaches and theories of border area development » dans RATTI R. et REICHMAN S. (éds), *Theory and practice of transborder cooperation*, Helbing & Lichtenbahn, Basel et Francfurt a.M.
- WILLIAMSON O.E., 1975, *Market and hierarchies : analysis and antitrust implications*, The Free Press, New York
- WILLIAMSON O.E., 1979, « Transaction-cost economics, the governance of contractual relations » dans *JOURNAL OF LAWS AND ECONOMICS*, vol. XII, n°2, december, pp. 233-262